

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01770

Numéro SIREN : 882 960 651

Nom ou dénomination : 2 PIC AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt 18287

## **2 PIC AUTO**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES UNIPERSONELLE**  
**CAPITAL SOCIAL : 1000,00 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 1 /3 TRAVERSE DU MOULIN**  
**13400 AUBAGNE**

**882 960 651 R. C.S MARSEILLE**

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE** **ORDINAIRE ANNUELLE DU 01 JUIN 2021**

Le 01/06/2021,  
À 9 HEURES,

Le soussigné : Monsieur DEPICKERE Yan  
Demeurant 26 Lotissement Jeanne d'arc 13400 Aubagne  
Né le 03 Décembre 1994 à Villeneuve D'Ascq (FRANCE),

Nationalité : Française  
Célibataire,

Associée de la société 2 PIC AUTO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur DEPICKERE Yan, préside la séance en qualité de président possesseur de 100 actions.

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent l'ensemble des actions et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires conformément aux statuts et aux textes en vigueur.

L'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation
- la feuille de présence
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président ne met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion décide de changer la date de clôture de son premier exercice social au **31 décembre 2021**

**De ce fait cela change l'article 19 des statuts :**

#### **ARTICLE 19 – EXERCICE SOCIAL**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la création de la société et prendra fin le **31 décembre 2021.**

Au lieu de

#### **ARTICLE 19 – EXERCICE SOCIAL**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

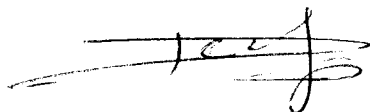
Par exception, le premier exercice social commence le jour de la création de la société et prendra fin le **31 décembre 2020.**

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

**La gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the 'La gérance' heading.